



Paris, le 30 AOUT 2011

LE GARDE DES SCEAUX,
MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTÉS

N/Réf. : CP 201100522913

Chère Madame la Députée,

Vous avez appelé mon attention sur les difficultés des juridictions de la Guyane.

Dans le cadre de la localisation des emplois au titre de l'année 2011 et au regard de la charge de travail, le nombre de fonctionnaires de l'ensemble des juridictions de Cayenne est fixé à quatre-vingt-un. Le nombre d'agents actuellement en poste est de soixante-neuf fonctionnaires.

Il convient de souligner que l'attractivité des juridictions guyanaises reste une difficulté majeure et explique le fort taux de vacances enregistré régulièrement. La fonction publique a été saisie d'un projet de mise en place d'une indemnité de première affectation (IPA) pour les agents affectés en sortie d'école en Outre-Mer. Ce projet a pour objet de faciliter l'installation des nouveaux arrivants notamment en Guyane.

Afin de combler les postes vacants de fonctionnaires de catégorie A, un emploi de greffier en chef au tribunal de grande instance de Cayenne a été offert aux greffiers, dans le cadre du recrutement au choix ouvert au titre de l'année 2011. La prise de fonction de ce greffier en chef est prévue le 5 décembre 2012, après une formation d'adaptation à l'emploi de douze mois à l'école nationale des greffes.

En ce qui concerne les greffiers, six postes ont été proposés à la commission administrative paritaire qui s'est déroulée le 30 et le 31 mai 2011. Un greffier prendra ses fonctions au tribunal de grande instance de Cayenne et deux autres au greffe détaché de Saint-Laurent du Maroni à compter du 1^{er} septembre 2011.

.../...
Madame Chantal BERTHELOT
Députée de la Guyane
Assemblée Nationale
126 rue de l'Université
75355 PARIS CEDEX 07 SP

En outre, au titre de l'examen professionnel de recrutement dans le corps des greffiers, pour l'année 2011, un agent a été titularisé et affecté le 1^{er} mars 2011 au tribunal de grande instance de Cayenne et prendra ses fonctions le 1^{er} mars 2012.

Par ailleurs, dans le cadre du recrutement de greffiers par la voie contractuelle réservée aux travailleurs handicapés, au titre de l'année 2011, un emploi de greffier a été offert au tribunal de grande instance de Cayenne. L'agent a pris ses fonctions le 30 mai 2011 pour un stage professionnel de dix-huit mois. La titularisation est prévue pour le 1^{er} décembre 2012.

Dès la création de la cour d'appel de Cayenne, mes services envisageront les modalités d'organisation d'un concours de greffiers au sein de ce ressort.

Enfin, il est envisagé de proposer un poste de greffier à la sortie de l'école nationale des greffes de Dijon, lors de l'attribution des postes en octobre 2011, dans l'hypothèse où une candidature utile se manifesterait.

En ce qui concerne les fonctionnaires de catégorie C, cinq postes d'adjoints administratifs ont été proposés lors de la commission administrative paritaire qui s'est tenue du 20 au 24 juin 2011. Cinq agents prendront leurs fonctions le 1^{er} septembre 2011 dont trois à la chambre détachée de Cayenne et deux au tribunal de grande instance.

L'ensemble des postes vacants de catégorie C étant pourvus, aucun poste n'a été offert dans le cadre du recrutement sans concours organisé au titre de l'année 2011.

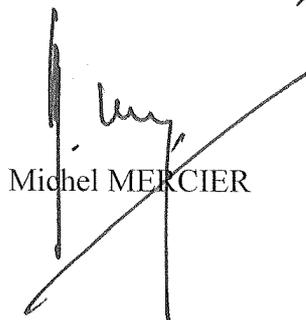
Enfin, dans le cadre de la création de la cour d'appel de Cayenne, au 1^{er} janvier 2012, ont été localisés douze fonctionnaires pour la cour d'appel et quatre fonctionnaires pour le service administratif régional dépendant du ressort de cette cour d'appel. Ces seize emplois ont été pourvus lors des commissions administratives paritaires du premier semestre 2011.

Par ailleurs, afin d'assurer la continuité des services en cas de vacances d'emplois, les chefs de la cour d'appel de Fort-de-France ont la possibilité d'affecter dans les juridictions guyanaises des personnels placés. Ils peuvent également procéder à des délégations de fonctionnaires pour une durée de six mois.

Soyez assurée que les services de la Chancellerie portent une grande attention à la situation des juridictions guyanaises et s'efforcent de pallier les difficultés qu'elles rencontrent en cherchant à pourvoir en priorité les postes actuellement vacants.

Je vous prie d'agréer, Madame la Députée, l'expression de ma considération distinguée.

Cordialement,



Michel MERCIER